



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

## Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis 13/2017  
Demande de crédit de CHF 74'000.00 pour la réfection du chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux

---

Monsieur le Président  
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 7 septembre 2017 en présence de M. Nicolas Ray, municipal, pour visiter le chemin reliant la route des Montagnes au chalet du Mont-Roux. Nous le remercions pour ses explications et sa disponibilité.

La commission s'est également réunie le 13 septembre 2017 afin de statuer sur le Préavis Municipal 13/2017.

### Commentaires généraux :

Après discussions des 7 et 13 septembre 2017 nous relevons que la préservation du patrimoine de la commune est importante.

Ce chemin est utilisé non seulement pour l'accès au chalet, mais également pour l'entretien de la forêt. Ce dernier point implique le passage de camions. A cet effet nos prédécesseurs ont fait goudronner ce chemin, dans les années septante, contrairement à ce qui est indiqué sur le préavis.

Nous comprenons que selon l'indication d'amortir ce coût sur 30 ans implique une durée de vie du tout-venant d'au minimum 30 ans également.

Nous émettons des doutes sur le fait que la solution « tout-venant » résiste aux intempéries, sur cette durée, ceci du fait de la forte déclivité de certaines portions du chemin et également du passage des machines forestières et des camions.

Bien que nous soyons convaincus par la nécessité de maintenir ce chemin, les pièces en notre possession ne nous donnent pas suffisamment d'informations sur la durée de vie et les coûts d'entretien relatifs à une solution tout-venant en rapport à une autre alternative.

### Propositions d'amendements :

Aucune



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

---

## Conclusions :

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal no. 13/2017 et en avoir débattu, la commission a conclu à son refus tel que proposé par la Municipalité.

Arzier-Le Muids le 13 septembre 2017

La Commission ad hoc:

Mme SYLVIANE JAQUET (RAPPORTEUR)

M. FRANCOIS BAUMGARTNER

M. PATRICK KOENIG

Excusé

M. YVAN ROUX

M. INAL UYGUR